



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 23 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement : participation
des femmes au développement**

Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 64/217 de l'Assemblée générale sur la participation des femmes au développement, le présent rapport porte principalement sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement, soutenues par le système des Nations Unies et les pays donateurs. Il met en avant la budgétisation qui favorise l'égalité des sexes comme une bonne pratique à cet égard. Des recommandations sont formulées pour examen par l'Assemblée.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/217 sur la participation des femmes au développement, l'Assemblée générale constate que l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté ainsi que la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement sont liées et complémentaires. Elle demande également instamment aux États Membres et aux organismes des Nations Unies de participer activement et efficacement à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques, stratégies et programmes nationaux de développement et d'élimination de la pauvreté.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport sur l'application de la présente résolution, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement. Compte tenu des contributions reçues des États Membres et des organismes des Nations Unies¹, le présent rapport passe en revue les mesures prises par les Gouvernements, l'appui fourni par le système des Nations Unies, le rôle des donateurs et les nouvelles actions mises en œuvre pour accroître l'efficacité de l'aide. Il met en avant la budgétisation et la planification tenant compte de l'égalité des sexes qui sont des exemples de bonnes pratiques et formule en conclusion des recommandations pour examen par l'Assemblée.

II. Contexte

3. Malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement² du fait de la croissance économique dans certains pays en développement ainsi que les efforts ciblés déployés dans plusieurs domaines visés par ces objectifs tels que la santé et l'éducation, des écarts importants subsistent entre les zones urbaines et rurales ainsi qu'en ce qui concerne les plus démunis ou en fonction du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'appartenance ethnique. Les enfants issus des foyers les plus pauvres qui vivent en milieu rural ou dans des zones de conflit sont les plus susceptibles de ne pas être scolarisés, surtout les filles. Les filles n'ont toujours pas accès à l'enseignement secondaire dans certaines régions. Les filles et les femmes doivent accéder à des niveaux d'instruction plus élevés et acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir satisfaire à la demande actuelle sur le marché du travail.

4. La mortalité maternelle continue de sévir essentiellement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, régions qui totalisaient 87 % de ces décès dans le monde en 2007. En 2009, alors que les femmes représentaient 51,6 % de la

¹ Des contributions ont été reçues des Gouvernements ci-après : Danemark, El Salvador, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège et Togo. Les organismes suivants des Nations Unies ont apporté des contributions : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale.

² Sauf indication contraire, les données fournies dans le présent rapport sont issues du rapport de 2011 sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 2011).

population vivant avec le VIH dans le monde, les femmes âgées de 15 à 24 ans constituaient 60 % des personnes vivant avec le VIH pour ce groupe d'âge³.

5. Dans le monde, l'accès des femmes à l'emploi, aux ressources et aux postes de décision reste difficile. La part des femmes occupant des emplois non agricoles rémunérés n'a augmenté que de cinq points en pourcentage en près de 20 ans, passant de 35 % en 1990 à 40 % en 2009. Les progrès ont même ralenti ces dernières années, du fait des crises financière et économique de 2008-2009. Selon les dernières estimations, avec un même accès aux ressources productives que les hommes, les femmes pourraient faire passer de 2,5 à 4 % la production agricole totale des pays en développement, réduisant de 12 à 17 % le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde⁴. Au cours des 15 dernières années, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de seulement 11,6 % en 1995 à 19,3 % en 2011, et neuf pays n'ont toujours aucune femme parlementaire.

6. Pour surmonter ces obstacles, les États Membres ont souligné à plusieurs reprises que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient liés et se renforçaient mutuellement, et que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est un objectif clef pour le développement et un moyen important pour réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à l'application pleine et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

7. Au cours de l'examen de l'application, après 15 ans, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2010 (voir E/CN.6/2010/2), plusieurs stratégies conjointes ont été identifiées comme essentielles à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes. Il s'agit notamment de renforcer la stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes, pour qu'il soit systématiquement tenu compte des besoins et des préoccupations des femmes et des filles ainsi que des hommes et des garçons dans l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques, des stratégies, des plans et de l'affectation des ressources dans tous les domaines de l'action publique, y compris dans les stratégies nationales de développement. Les autres facteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes sont notamment une plus grande visibilité aux postes de direction, l'amélioration du renforcement des capacités dans les organes gouvernementaux à tous les niveaux, l'augmentation des ressources allouées aux femmes pour le développement et le recours à des mécanismes de contrôle et de responsabilisation pour suivre les résultats.

8. Les organes intergouvernementaux ont à plusieurs reprises réaffirmé l'importance de politiques nationales tenant compte de la problématique hommes-femmes pour progresser vers la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2010, dans la déclaration ministérielle du Conseil économique et social, les États Membres se sont engagés à faire en sorte que les plans nationaux de développement favorisent systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De même, dans la résolution 65/1, adoptée à sa Réunion plénière de haut niveau en 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le

³ UNICEF, *Tirer parti de la crise : prévenir le VIH du début de l'adolescence au début de l'âge adulte* (New York, 2011).

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement* (Rome, 2011).

développement, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques de développement et leurs modalités d'exécution.

9. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (voir A/CONF.219/3/Rev.1) est assorti d'objectifs visant à orienter les politiques nationales et les mesures d'appui internationales afin d'instaurer une croissance économique soutenue, équitable et inclusive. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont considérées comme un domaine prioritaire essentiel pour progresser vers le développement social et humain ainsi que l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Ces derniers se sont engagés à mettre en place et à continuer d'appliquer des plans nationaux de développement tenant compte des besoins des femmes et des filles. Ces engagements portaient également sur le renforcement du rôle des mécanismes nationaux compétents; l'augmentation des ressources nécessaires pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et la promotion de la représentation et de la participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions. Les partenaires de développement se sont engagés à fournir un appui financier et technique pour mettre en œuvre des politiques et programmes de nature à accroître les possibilités d'activités économiques et rémunératrices pour les femmes, leur emploi productif et leur accès aux ressources productives.

10. Pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement fournie par les Nations Unies, l'examen triennal complet (voir résolution 62/208 de l'Assemblée générale) conclut qu'il n'existe pas de solutions toutes faites en matière de développement et que cette aide devrait être fonction des stratégies et plans nationaux de développement. La résolution met particulièrement l'accent sur l'exécution et donne des directives précises dans plusieurs domaines, y compris l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle préconise une meilleure harmonisation du cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement avec les processus nationaux.

III. Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement

11. S'appuyant sur les contributions tant des États Membres que des organismes des Nations Unies, la section III décrit les efforts déployés pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement, à savoir des documents pluriannuels mettant en avant les priorités nationales en matière de développement et qui comprennent des stratégies d'atténuation de la pauvreté, des mécanismes de coordination nationaux et des plans sectoriels tels que les stratégies de développement rural. Ils sont en principe fondés sur des processus coordonnés pour réaliser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et régis par les principes d'appropriation nationale, de politiques intégrées entre les différents secteurs, de participation large, de renforcement des capacités et axés sur les résultats et l'exécution ainsi que sur les modalités de mise en œuvre.

12. S'appuyant sur le concept d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes défini dans les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social, l'intégration de l'égalité des sexes dans les plans et stratégies nationales de développement suppose d'évaluer et d'analyser la condition des

femmes et des hommes dans un pays donné, d'identifier les obstacles spécifiques à l'égalité des sexes, d'élaborer systématiquement des stratégies et des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines, et de suivre et d'évaluer les résultats afin de réaliser les objectifs d'égalité et de s'attaquer aux inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles. Même si des mesures d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes sont indispensables dans tous les domaines et à toutes les étapes de la formulation des politiques, elles doivent être complétées par des interventions ciblées pour combler des lacunes ou surmonter les obstacles particuliers auxquels se heurtent les femmes et les filles, en tant qu'élément essentiel de la double stratégie visant à promouvoir l'égalité des sexes.

13. Les Gouvernements, avec l'appui des organismes des Nations Unies en tant que de besoin, utilisent des approches différentes pour intégrer une démarche d'équité entre les sexes dans leurs stratégies de développement. De plus en plus, ces questions d'égalité sont considérées comme une question prioritaire ou intersectorielle systématiquement intégrée à toutes les étapes de la formulation, de l'application, du suivi et de l'évaluation des politiques.

14. Par exemple, dans le Plan national de développement 2010-2014 d'El Salvador, l'égalité des sexes est envisagée comme une question intersectorielle et l'élimination de la pauvreté ainsi que la discrimination fondée sur le sexe et la violence figurent parmi les domaines prioritaires. En Indonésie, le plan de travail pour le développement fait de l'intégration de l'égalité des sexes l'un des principes directeurs de l'ensemble de ses activités et programmes nationaux de développement⁵. La Nouvelle-Zélande, qui est attachée de longue date à l'égalité des sexes, demande à tous les organismes gouvernementaux de fonder leurs politiques sur une analyse par sexe. Tous les rapports soumis au Comité ministériel chargé de la politique sociale doivent comporter une évaluation par sexe des incidences des mesures prises.

15. Dans d'autres cas, les pays consacrent une section spéciale de leurs stratégies nationales de développement aux domaines prioritaires concernant particulièrement les femmes et les filles, tels que l'éducation pour les filles, la santé en matière de procréation, la participation des femmes au processus de prise de décisions et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans son onzième plan national quinquennal (2011-2015), la République arabe syrienne s'est donné pour objectif de réduire les inégalités entre les sexes et de favoriser l'autonomisation des femmes dans des secteurs tels que l'enseignement supérieur, la santé et l'atténuation de la pauvreté, mais dans une moindre mesure en ce qui concerne d'autres secteurs comme la justice⁶.

16. Dans plusieurs pays, les organismes des Nations Unies ont fourni un appui aux gouvernements pour garantir l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies nationales de développement. Par exemple, le PNUD a aidé plus de 20 pays de la région Asie-Pacifique à intégrer une démarche tenant compte des différences entre les sexes dans les cadres nationaux de planification et de mise en œuvre en 2010. En

⁵ CESAP, *Strengthening National Mechanisms for Gender Equality and the Empowerment of Women: Regional Study – Asia and the Pacific* (Bangkok, 2010). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/sdd/publications/gender/2010-Regional-Study-on-NWM.pdf>.

⁶ Basé sur des données fournies par ONU-Femmes.

2009, le PNUD, en collaboration avec le FNUAP, a fourni un appui technique au Gouvernement des Maldives pour veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes dans sa stratégie nationale quinquennale de développement ainsi que dans les cadres de suivi et d'évaluation de cette stratégie. En République de Moldova, le PNUD a appuyé l'intégration de la problématique hommes-femmes dans plusieurs plans de développement, y compris la stratégie nationale de développement. ONU-Femmes, en collaboration avec le FNUAP, a fourni un appui technique au Gouvernement indonésien pour mettre au point des indicateurs d'égalité des sexes pour le Plan national de développement. En Jordanie, le FNUAP, en collaboration avec le PNUD, a soutenu les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des priorités nationales, y compris les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

17. Un grand nombre de pays ont mis en place des plans d'action en faveur de l'égalité des sexes qui complètent les stratégies nationales de développement, mais les rapports entre ces deux moyens d'intervention diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Certains pays prennent des mesures spécifiques pour harmoniser leurs plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes avec des stratégies nationales de développement. Dans d'autres pays, des plans d'action nationaux en faveur de l'égalité des sexes sont inclus au titre d'un chapitre dans les stratégies nationales de développement. L'expérience montre que l'harmonisation des deux moyens d'action est plus efficace lorsque le plan d'action pour l'égalité des sexes est formulé sur la base de consultations nationales et sectorielles ou que des corrélations explicites sont établies d'emblée lors de l'élaboration des deux documents⁷.

18. Des mécanismes nationaux pour favoriser l'égalité des sexes sont des éléments essentiels des mesures prises pour parvenir à cette fin. Ils ont en général pour but de promouvoir, de soutenir et de contrôler la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'action, y compris les stratégies nationales de développement. Ils gèrent la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des plans d'action, des stratégies et des programmes pour l'égalité des sexes. Ils ont souvent pour tâche de coordonner et de suivre l'intégration de la problématique hommes-femmes et le renforcement des capacités entre les organes gouvernementaux. Lorsque des mécanismes nationaux collaborent étroitement avec des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, et les font participer à l'élaboration de politiques et stratégies nationales, l'action collective pour résoudre les principaux problèmes auxquels les femmes sont confrontées dans le pays s'en trouve renforcée. Des mécanismes nationaux contribuent également au renforcement de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe dans différents secteurs (voir E/CN.6/2010/2).

19. Il est par conséquent essentiel que les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes disposent des ressources, des capacités et des compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs mandats. Une étude de 2010 sur ces mécanismes a conclu que des résultats ont été obtenus sur plusieurs fronts, y compris une meilleure visibilité politique dans la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, une utilisation accrue de la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les régions, un renforcement des capacités pour traiter des questions d'égalité des sexes et une

⁷ Ibid.

amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Toutefois, ces mécanismes continuent de se heurter à des obstacles dans leur rôle de catalyseurs de l'autonomisation des femmes, notamment leur marginalisation au sein de la structure gouvernementale, les remaniements et les changements de direction fréquents, des mandats vagues et mal définis, un personnel et des ressources budgétaires limités, des compétences techniques mal adaptées aux questions d'égalité des sexes tant au sein des mécanismes nationaux que dans d'autres organismes gouvernementaux, une absence de coordination entre les divers éléments des mécanismes nationaux, des systèmes de suivi et d'évaluation inefficaces et des capacités restreintes en termes de collecte et d'analyse des données⁸.

20. Plusieurs États Membres qui ont soumis des contributions au présent rapport ont donné des exemples de mesures prises et de résultats obtenus par des mécanismes nationaux. L'Institut salvadorien pour la promotion de la femme a mis au point un plan d'action national en faveur des femmes pour 2011-2014 en appui au Plan national de développement. Ce plan d'action vise à améliorer l'indépendance financière des femmes en tant que domaine prioritaire, ainsi qu'à éliminer toutes les formes directes et indirectes de discrimination dans les politiques économiques et de l'emploi.

21. À Fidji, le Plan national d'action en faveur des femmes (2009-2018), établi par le Ministère de la condition féminine, intègre les objectifs du Plan national de développement – Cadre stratégique pour le changement – et du Programme d'action du Pacifique pour 2005-2015. Ce plan fournit une analyse par sexe des politiques et programmes gouvernementaux et identifie des domaines d'action clefs ainsi que des stratégies appropriées pour le Gouvernement.

22. En Afghanistan, le Ministère de la condition féminine a intégré une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans des programmes en rapport avec la stratégie nationale de développement. Le Ministère, qui préside les trois mécanismes de la stratégie nationale de développement, a préparé le chapitre sur l'égalité des sexes et procédé à une dernière analyse de tous les autres chapitres sous l'angle de l'égalité des sexes, dans le but d'aborder les questions concernées dans le cadre d'une stratégie intersectorielle⁹. Le Ministère, avec le soutien d'ONU-Femmes, a fait des efforts pour mettre en place le plan national d'action pour les femmes d'Afghanistan, notamment en aidant les ministères d'exécution et les autorités locales à concrétiser les engagements pris au titre du plan et à suivre son exécution dans 18 ministères¹⁰.

23. En Nouvelle-Zélande, le Ministère de la condition féminine appuie et conseille les organes gouvernementaux sur les politiques ayant une incidence directe sur les femmes, et hiérarchise ses activités dans les domaines qui doivent être améliorés, y compris l'augmentation du nombre de femmes à des postes à responsabilité, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'amélioration de l'indépendance économique des femmes. De même, en Australie, la Commission

⁸ Rounaq Jahan, « Strengthening National Mechanisms for Gender Equality and the Empowerment of Women: A Global Synthesis Study », préparé à l'intention de la Division de la promotion de la femme (maintenant ONU-Femmes) (New York, 2010). Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/womenwatch/daw/TechnicalCooperation/GLOBAL_SYNTHESIS_REPORT_Dec%202010.pdf.

⁹ CESAP, 2010.

¹⁰ Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

interdépartementale de la femme adopte une approche de l'autonomisation des femmes qui englobe toutes les structures gouvernementales en veillant à ce que tous les services, les politiques et les initiatives tiennent compte de la problématique hommes-femmes et en procédant à des évaluations rigoureuses de leurs incidences sur les femmes et les hommes¹¹.

24. Au Danemark, le Ministère de l'égalité des sexes est chargé des initiatives gouvernementales dans le domaine de l'égalité des sexes, et coordonne, élabore et exécute les politiques gouvernementales. Le Ministère conseille également le Parlement sur les questions d'égalité des sexes.

25. En Italie, le Département de l'égalité des chances a coordonné un projet dans le cadre duquel 12 ministères ont participé à des ateliers et des stages de formation sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans plusieurs secteurs. Le projet comprenait un appui aux politiques de développement social et économique qui encouragent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'au renforcement des capacités d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les processus de planification et la formulation des politiques.

26. Dans certains pays, des ministères d'exécution coopèrent avec les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes pour intégrer des démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes sectoriels. Au Togo, le Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes coopère étroitement avec le mécanisme national pour l'égalité des sexes et les organisations non gouvernementales, y compris par le biais de campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Dans son programme national pour une véritable égalité entre les sexes (2010-2013), la Grèce préconise une coopération entre le Secrétariat général à l'égalité des sexes et les autres ministères d'exécution pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les secteurs.

27. Les organismes des Nations Unies soutiennent également les efforts déployés par les États Membres pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les plans de développement concernant plusieurs secteurs et domaines tels que la santé; l'emploi; la formation aux compétences professionnelles et à la vie active; la traite des êtres humains; la santé procréative; l'éducation et la formation des femmes, la participation des femmes à la vie politique et les droits fondamentaux des femmes; l'encadrement et la prise de décisions; le règlement des conflits; et la violence à l'égard des femmes. ONU-Femmes a appuyé les efforts d'intégration de la problématique hommes-femmes dans divers secteurs et par de multiples moyens, notamment en fournissant une aide technique aux États Membres, en facilitant le dialogue entre les gouvernements et la société civile, en collaborant avec les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et en renforçant les capacités des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes.

28. Le renforcement des capacités du personnel et des institutions, y compris par la formation, la promulgation de directives et autres moyens, est un élément essentiel pour garantir une prise en compte plus efficace et systématique des questions d'égalité des sexes dans les politiques nationales et lors de leur mise en œuvre. En Afghanistan, le Ministère de la condition féminine a fourni des

¹¹ CESAP, 2010.

orientations pour élaborer la stratégie nationale de développement et institutionnaliser les questions de parité. Au Mexique, le Secrétaire chargé du développement social a modifié le règlement opérationnel des différents programmes nationaux pour garantir une mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les nouveaux programmes devraient dorénavant mentionner explicitement leur contribution à la promotion de l'égalité des sexes grâce à l'intégration progressive de la problématique hommes-femmes ainsi qu'à la collecte et à l'exploitation de données et d'indicateurs ventilés par sexe sur les bénéficiaires et les résultats des programmes. Au Sénégal, le Comité technique pour l'égalité des sexes, conjointement avec des représentants du Gouvernement, de la société civile et du groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, a rédigé une note sur les questions clefs devant être abordées pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le troisième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

29. L'intégration d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement exige des interventions au niveau sectoriel ainsi que des approches intersectorielles et des partenariats entre toutes les parties prenantes, y compris les ministères d'exécution, les partenaires du développement, la société civile, les réseaux de femmes et le secteur privé. Par exemple, le Ministère togolais du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes organise chaque année des forums à l'intention des parties concernées sur l'élaboration, l'exécution et le suivi des stratégies nationales de développement pour faire le bilan des progrès accomplis. Le Gouvernement indonésien a décidé que les groupes de femmes devaient être représentés dans les processus de planification du développement pour veiller à ce que leurs préoccupations soient prises en compte dans le processus national de planification du développement¹².

30. Dans certains pays, grâce à la collaboration entre les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et les organismes des Nations Unies, des organismes de la société civile et des groupes de femmes ont pu participer aux processus nationaux de planification du développement. Par exemple, en Équateur, ONU-Femmes a collaboré avec les mécanismes nationaux pour soutenir et faciliter les débats entre le Gouvernement et la société civile. Par conséquent, l'égalité des sexes est bien intégrée dans le Plan national pour le bien-être, qui comprend 46 mesures en faveur de l'égalité des sexes et une approche de la problématique hommes-femmes dans 12 objectifs stratégiques¹³.

31. En Inde, ONU-Femmes, le FNUAP et l'UNICEF, en collaboration avec le Gouvernement, ont coordonné de multiples consultations entre ce dernier et des organisations de femmes à l'occasion de la formulation d'un plan national quinquennal de développement. Cette initiative a permis d'incorporer les priorités et les besoins des femmes locales dans le plan quinquennal et de mettre en place un processus ouvert, participatif et transparent¹⁴.

32. L'efficacité des stratégies nationales de développement et des plans d'action pour l'égalité des sexes dépend de l'inclusion d'objectifs annuels qui peuvent être chiffrés et qui sont dotés de budgets suffisants et viables pour leur mise en œuvre.

¹² Ibid.

¹³ Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

¹⁴ Ibid.

En El Salvador, la loi sur l'égalité et l'équité stipule qu'il est nécessaire d'approuver des ressources publiques suffisantes dans le prochain budget public national. La loi spéciale sur le droit des femmes à une vie exempte de violence prévoit l'allocation de ressources publiques aux fins de sa mise en œuvre. Elle dispose que le Gouvernement, par l'entremise du Ministère des finances, doit prévoir l'inscription de crédits annuels au budget national pour les institutions chargées de l'application de la loi.

Un bon exemple pratique : une budgétisation et une planification tenant compte de l'égalité des sexes

33. Ces dernières années, un nombre croissant de gouvernements nationaux ont pris des mesures concrètes pour encourager systématiquement une planification et une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes. Une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes renvoie à une planification, une programmation et une budgétisation nationales qui contribuent à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle implique l'identification des interventions nécessaires pour combler les lacunes en matière d'égalité des sexes dans les politiques et budgets nationaux, et suivre et évaluer les ressources financières allouées pour respecter les engagements pris par le Gouvernement à cet effet. Ces mesures peuvent aider les gouvernements à décider si les politiques doivent être ajustées et de quelle manière et comment réaffecter les ressources aux fins de la réalisation des objectifs d'égalité des sexes.

34. Depuis sa première exécution en Australie dans les années 80, la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes a reçu une attention croissante tant de la part des gouvernements que des organisations non gouvernementales. Cet intérêt s'est accru au niveau international lorsque les gouvernements qui contribuent au Programme d'action de Beijing ont souligné que les gouvernements devaient s'efforcer d'examiner systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajuster les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, et concrétiser les engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité des sexes à d'autres sommets et conférences des Nations Unies (voir A/CONF/177/20/Rev.1, par. 346).

35. Il existe actuellement plus de 60 initiatives nationales de budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes dans toutes les régions. Plusieurs organismes des Nations Unies, y compris le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes soutiennent de telles initiatives dans le monde. En 2008, ONU-Femmes, en collaboration avec la Commission européenne, a lancé un programme visant à intégrer une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes dans le programme pour accroître l'efficacité de l'aide. Pendant la phase initiale de ce programme de trois ans, des recherches ont été réalisées dans 10 pays en développement¹⁵ pour déterminer comment les outils et stratégies de budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes ont été utilisés dans le contexte des modalités de l'aide. Dans l'étude, ONU-Femmes et la Commission européenne ont avancé que l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les systèmes et instruments de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation pouvait améliorer l'efficacité de l'aide en vue de la réalisation des

¹⁵ Cameroun, Éthiopie, Inde, Maroc, Mozambique, Népal, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

objectifs d'égalité des sexes, grâce à une meilleure gestion et fourniture de l'aide par les pays bénéficiaires. Par conséquent, des approches de la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes devaient être appliquées aux pratiques des donateurs, aux processus nationaux ainsi qu'aux mécanismes de coordination conjoints¹⁶. La deuxième étape du programme est mise en œuvre sur la base des conclusions de l'étude et apporte un appui technique ciblé à cinq pays¹⁷.

36. En Amérique latine, une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes a été introduite dans de nombreux pays, notamment : Argentine, Brésil, Colombie, Équateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay Pérou et État plurinational de Bolivie. Les directives budgétaires publiées par les ministères de la planification, de l'économie ou des finances dans plusieurs de ces pays demandent aux ministères sectoriels et aux autorités locales d'allouer des crédits aux programmes portant sur des questions relatives à l'égalité des sexes. En Équateur, un classement budgétaire a été mis au point par le Ministère des finances pour évaluer tout particulièrement les fonds alloués par le Gouvernement et les dépenses au titre du plan pour l'égalité des chances. En outre, plusieurs instituts universitaires contribuent dorénavant au renforcement des capacités des fonctionnaires dans les domaines de la planification et de la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes. Des universités telles que la faculté latino-américaine des sciences sociales offrent des cours sur l'égalité des sexes, la macroéconomie et la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes à des fonctionnaires des départements de la planification et de la budgétisation en Équateur. Au niveau local, les budgets participatifs adoptés par plusieurs pays de la région, notamment en Équateur et dans l'État plurinational de Bolivie, ont permis pour la première fois aux femmes de participer activement à la formulation des politiques, par l'intermédiaire d'auditions et de consultations locales avec les organisations de la société civile. De même, des organisations de femmes au Brésil ont obtenu du Gouvernement qu'il augmente les ressources financières destinées aux programmes sur la santé des femmes et la violence à leur égard¹⁸.

37. Au Maroc, des efforts sont faits depuis 2002 pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans les instruments et processus de planification et de budgétisation dans le cadre des systèmes de gestion des finances publiques et de la réforme de l'administration publique. À compter de 2007 et pendant les trois années qui ont suivi, les directives budgétaires publiées par le Premier Ministre ont été assorties de recommandations sur la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les plans et budgets sectoriels. Un rapport sur l'égalité des sexes est joint en annexe au budget annuel, dans lequel les ministères sectoriels font état des résultats obtenus sur la base d'indicateurs tenant compte de l'égalité des sexes. Sous la direction du Ministère des finances, une approche globale du renforcement des capacités a été mise en œuvre et a contribué à renforcer les capacités du personnel chargé de la planification et de la budgétisation au Ministère des finances et dans les ministères sectoriels. Le Ministère des finances a également activement encouragé

¹⁶ UNIFEM (maintenant ONU-Femmes), *How Can Aid be Gender-Responsive in the Context of the New Aid Modalities?*, Gender Responsive Budgeting and Aid Effectiveness Knowledge Briefs Series (New York, 2009).

¹⁷ Cameroun, Népal, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

¹⁸ Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

l'apprentissage sud-sud avec plusieurs pays, y compris l'Équateur, Haïti et le Sénégal¹⁹.

38. Au Rwanda, le Ministère des finances et de la planification économique encadre les actions lancées au niveau national pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les processus nationaux de planification et de budgétisation. Face à la demande élevée en matière de renforcement des capacités, l'École rwandaise des hautes études des finances et des banques a mis au point un programme de formation sur une gestion des politiques économiques tenant compte de l'égalité des sexes à l'intention des fonctionnaires du budget et de la planification, lequel est axé sur les stratégies d'atténuation de la pauvreté et les politiques macroéconomiques. Le cours prépare les participants à comprendre les liens entre les politiques macroéconomiques et les inégalités entre les sexes. Au niveau sectoriel, le Rwanda s'est efforcé d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le secteur agricole en soutenant de multiples organisations locales de la société civile afin de créer des capacités d'analyse et de contrôle budgétaire²⁰.

39. En République-Unie de Tanzanie, sous la direction du Ministère de l'économie et des finances, les efforts de renforcement des capacités concernent essentiellement les économistes et les fonctionnaires chargés du budget dans certains ministères, départements et organismes afin d'appliquer une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes au niveau sectoriel et d'harmoniser les programmes sectoriels avec les indicateurs d'égalité des sexes dans la stratégie nationale de croissance et d'atténuation de la pauvreté. En plus, cinq pays d'Afrique²¹ s'efforcent d'investir pour améliorer l'accès des femmes aux ressources et services au niveau local, grâce à une planification, une programmation et une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes afin de mieux répondre aux priorités des femmes²².

40. Au Népal, le Ministère des finances a intégré une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes en 2007-2008 dans le cadre de la réforme générale du système budgétaire et demandé aux ministères de classer leurs budgets-programmes en fonction du soutien apporté à l'égalité des sexes sur la base de cinq indicateurs : renforcement des capacités des femmes; participation des femmes à l'élaboration et à l'exécution des programmes; incidences des avantages des dépenses publiques sur les femmes, appui à l'emploi et à la génération de revenus pour les femmes; et incidence positive sur l'utilisation du temps des femmes et sur leurs activités de soins. La catégorisation budgétaire a aidé à créer un système de suivi qui permet une plus grande responsabilité institutionnelle pour le renforcement de la gestion axée sur les résultats et l'utilisation continue d'une analyse budgétaire tenant compte de l'égalité des sexes pour contribuer à la planification et à la programmation. Un comité budgétaire tenant compte de l'égalité des sexes supervise l'initiative²³.

41. Les faits montrent que la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes a contribué à combler les écarts entre les engagements pris par le Gouvernement s'agissant de la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et l'allocation de ressources; à encourager la transparence sur l'utilisation des ressources publiques

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone.

²² Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

²³ Ibid.

pour les femmes; et à accroître la transparence des processus politiques en faisant appel à la participation de la société civile. Par ailleurs, les initiatives de budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes ont été utiles dans d'autres domaines, y compris dans le renforcement des capacités de planification et de budgétisation des organismes gouvernementaux, notamment dans le cadre de la réforme budgétaire; l'introduction de nouvelles orientations politiques et la mise en place de cadres opérationnels pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les systèmes budgétaires; la participation accrue de défenseurs de l'égalité des sexes dans les processus de planification et de budgétisation; et l'appui aux initiatives prises par la société civile pour un suivi budgétaire tenant compte de l'égalité des sexes²⁴.

IV. Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

42. L'Organisation des Nations Unies déploie des efforts concertés pour aider les États Membres à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans leurs stratégies de développement, y compris au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui est un cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau national. Le Plan-cadre est élaboré sur la base des activités d'analyse et de l'action concertée du bilan commun de pays, lequel analyse l'état de développement au niveau national et identifie les principaux problèmes en la matière. Il propose une réponse collective, cohérente et intégrée du système des Nations Unies aux priorités nationales en matière de développement dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

43. Depuis la première mise en œuvre du Plan-cadre à la fin des années 90, des efforts ont été faits pour renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays. Pour faire le bilan des progrès accomplis à cet égard, de multiples études ont été réalisées, la plus récente ayant porté sur 51 bilans communs et plans-cadres couvrant la période 2006-2009²⁵.

44. La planification et la programmation ont été surtout axées sur les domaines traditionnels que sont la santé des femmes et l'éducation des filles, mais elles ont également porté sur la participation politique des femmes. Environ la moitié des plans-cadres ont concerné le renforcement des moyens pour les femmes de se faire entendre ainsi que leur participation aux processus de prise de décisions. Très peu ont adressé leurs moyens de subsistance et leur accès aux ressources productives²⁶.

45. La lutte contre la violence à l'égard des femmes s'est intensifiée et elle figurait dans les domaines prioritaires d'environ un quart de tous les plans-cadres²⁷,

²⁴ Ibid.

²⁵ Étude demandée par l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement intitulée *Strengthening Gender Equality in United Nations Development Frameworks* (New York, 2006).

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

contrairement aux précédentes générations de plans-cadres²⁸. Étonnamment, très peu de plans-cadres se sont référés aux données tirées de l'expérience nationale de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les rapports connexes, que ce soit comme outil de diagnostic ou de responsabilisation. En outre, alors que de nombreux pays ont fait état de normes et pratiques traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes comme autant d'obstacles à leur liberté de choisir et de participer au processus de décision, peu ont proposé des mesures ou activités concrètes pour y remédier²⁹.

46. Les progrès les plus importants ont été enregistrés dans le domaine du suivi et de l'évaluation. Des améliorations sensibles ont été constatées dans certains domaines lors des précédents plans-cadres, notamment l'obtention de résultats tangibles en matière d'égalité des sexes, la formulation de produits relatifs à l'égalité des sexes qui se rattachent à d'autres domaines de résultats et l'établissement de liens précis entre ce qu'il faut mesurer et les indicateurs dans les cadres de suivi et d'évaluation³⁰.

47. L'étude a identifié les facteurs suivants qui ont contribué à une meilleure intégration des priorités en matière d'égalité des sexes dans les plans-cadres : un appui ferme des instances de direction et des ressources suffisantes pour les groupes thématiques s'occupant des questions de parité des sexes; une analyse pertinente des questions clefs assortie de résultats précis au niveau du programme; un processus de mise en œuvre et un mécanisme de suivi des progrès solides; des produits et des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes clairement définis; de bonnes compétences techniques pour aborder les questions d'égalité des sexes pendant la préparation des plans-cadres; et des mécanismes d'attribution de ressources aux activités de promotion de l'égalité des sexes³¹.

48. Bien qu'il ait été identifié comme un frein lors de la précédente étude réalisée en 2006³², le manque d'information sur les ressources allouées spécialement aux fins de l'égalité des sexes a perduré. En général, peu de plans-cadres indiquaient le montant ou le pourcentage des ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes, soit en tant que domaine de travail distinct ou dans le contexte de l'obtention de résultats dans d'autres plans-cadres. Dans ce dernier cas, des ressources ont été allouées par produit, mais il était difficile d'identifier les crédits affectés aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein des produits. Le pourcentage le plus élevé de fonds alloués spécialement à l'égalité des sexes dans un plan-cadre atteignait 9 %, mais la moyenne se situait entre 3 et 4 %³³.

49. Des engagements fermes en faveur de l'égalité des sexes dans les orientations politiques et les directives sont indispensables au renforcement de la planification et

²⁸ Étude demandée par l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement intitulée *Gender Analysis and Gender Mainstreaming in Common Country Programming* (New York, 2006).

²⁹ Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2010.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2006.

³³ Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2010.

de la programmation tenant compte de l'égalité des sexes. Les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, élaborées au départ par le Groupe des Nations Unies pour le développement en 1999 et révisées plus récemment en 2010, soulignent que l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et les interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes sont des stratégies clefs de l'analyse et de la planification stratégiques appuyées par les Nations Unies et considèrent l'égalité des sexes comme l'un des cinq principes interdépendants de programmation qui doivent être appliqués à l'analyse pays et à la préparation des plans-cadres³⁴.

50. Les directives mettent l'accent sur l'harmonisation avec les priorités et les stratégies nationales de développement ainsi que le partenariat avec les groupes de femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes dans l'élaboration des plans-cadres³⁵. Même si environ la moitié des 51 plans-cadres établissaient clairement des liens avec les priorités nationales de développement, seul un petit nombre indiquait la participation de mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et des consultations avec des organisations de femmes dans le cadre du processus³⁶.

51. De nombreuses équipes de pays ont utilisé les groupes thématiques pour l'égalité des sexes en tant que principal mécanisme de coordination pour garantir que les aspects liés à la problématique hommes-femmes étaient pris en compte dans les plans-cadres. Même si les études ont montré qu'un groupe thématique solide contribuait à une meilleure prise en compte de ces aspects dans les plans-cadres³⁷, dans certaines régions, les équipes de pays des Nations Unies s'orientent progressivement vers des groupes thématiques qui suivent les domaines prioritaires du plan-cadre, lesquels dans la plupart des cas n'incluent pas l'égalité des sexes en tant que résultat à part entière.

52. Les groupes thématiques pour l'égalité des sexes sont souvent chargés de s'assurer que les plans-cadres et autres programmes nationaux de développement des Nations Unies adoptent une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Dans certains pays, ces groupes thématiques contribuent fréquemment à la formulation de stratégies nationales de développement en fournissant une assistance technique et analytique aux gouvernements nationaux. Par exemple, au Viet Nam, le Groupe de coordination du programme pour l'égalité des sexes a coordonné une analyse par sexe du projet de stratégie nationale de développement couvrant la période 2011-2015. Alors que de nombreux groupes thématiques pour l'égalité des sexes fonctionnent comme un mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies, ils sont de plus en plus nombreux à être coprésidés par un mécanisme national de pays, avec la participation de représentants des gouvernements et de la société civile, ainsi que de groupes thématiques qui sont coprésidés par des donateurs et autres parties prenantes. Par exemple, le Groupe de coordination du programme pour l'égalité des sexes au Viet Nam est présidé conjointement par

³⁴ Groupe des Nations Unies pour le développement, « How to Prepare an UNDAF: Guidelines for UN Country Teams » (New York, 2010).

³⁵ Ibid.

³⁶ Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2010.

³⁷ Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2006.

ONU-Femmes et le mécanisme national de pays pour l'égalité des sexes depuis 2008³⁸.

53. Pour garantir la responsabilisation lors de l'intégration de l'égalité des sexes dans les plans-cadres, les directives prévoient des contrôles de l'application des règles en matière d'égalité des sexes et d'indicateurs de performance du Groupe des Nations Unies sur l'égalité des sexes comme outils essentiels de l'évaluation des progrès en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes au niveau opérationnel. Les méthodologies d'audit de l'égalité des sexes élaborées par l'OIT font appel à une approche d'auto-évaluation pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans ce domaine sur la base de données objectives et des points de vues des différents partenaires. En 2008, les équipes de pays des Nations Unies ont été instamment priées de déterminer des données de référence pour leur exécution, à l'aide des indicateurs de résultats en matière d'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la méthodologie d'audit de l'égalité des sexes, afin de mesurer l'évolution dans le temps. En conséquence, environ 25 équipes de pays ont entrepris une étude en 2008 et fin 2010, 14 équipes de pays l'avait achevée³⁹ et avaient commencé à donner suite à ses conclusions afin d'améliorer la prise en compte de l'égalité des sexes⁴⁰.

54. Le rapport annuel du coordonnateur résident est un autre mécanisme de responsabilisation connexe du système des Nations Unies, lequel fait annuellement le bilan des résultats des équipes de pays. En 2006, le modèle et l'orientation du rapport annuel ont été renforcés grâce à l'ajout d'une section sur l'égalité des sexes afin de mieux rendre compte des résultats obtenus conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement (résolution 59/250 de l'Assemblée générale).

55. Depuis 2004, les rapports annuels du coordonnateur résident sont analysés par UNIFEM (maintenant ONU-Femmes) afin de déterminer les tendances dans l'établissement de rapports sur l'égalité des sexes. Les examens annuels indiquent une augmentation sensible du nombre de rapports établis par les équipes de pays au sujet d'initiatives en faveur de l'égalité des sexes. La plus forte croissance a été enregistrée dans les rapports des équipes de pays sur les initiatives visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, leur nombre étant passé de 28 en 2004 à 96 en 2009. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette augmentation, notamment la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et la demande croissante des gouvernements en réponse aux appels des défenseurs des droits fondamentaux des femmes. L'appui fourni aux mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes dans le domaine du renforcement des capacités a quintuplé de 2004 à 2009, avec 53 coordonnateurs résidents faisant rapport sur les activités des équipes de pays en 2009, contre 11 en 2004. L'assistance aux programmes qui renforcent la santé procréative et réduisent la mortalité maternelle et l'appui à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

³⁸ Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

³⁹ Les rapports d'évaluation des 14 équipes de pays utilisant les indicateurs de résultat du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'égalité des sexes sont consultables sur le site Web : <http://www.undg.org/index.cfm?P=222&SO=DATE#s2>.

⁴⁰ Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2010.

femmes et du Programme d'action de Beijing ont également considérablement augmenté au cours de la même période (voir E/2011/112 et UNW/2011/9). Plusieurs mécanismes de financement spéciaux tels que le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont contribué au renforcement d'une programmation commune soucieuse d'égalité des sexes (voir UNW/2011/9).

V. Rôle des donateurs dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'assistance au développement

56. La structure de l'aide a considérablement évolué au cours de ces dernières années depuis l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005. La Déclaration de Paris qui vise à améliorer la gestion et la fourniture de l'aide publique au développement met en avant un certain nombre d'engagements pris par les donateurs et les partenaires du développement, en s'appuyant sur cinq principes, à savoir l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle. Toutefois, la Déclaration de Paris a été critiquée pour son manque d'intérêt pour l'égalité des sexes, étant donné que les cibles et les indicateurs identifiés dans cette déclaration ne tiennent pas suffisamment compte de la problématique hommes-femmes et ne garantissent pas sa prise en considération par les processus et instruments connexes.

57. En 2008, en réponse à l'appel en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le programme pour accroître l'efficacité de l'aide, les pays donateurs ont adopté le Programme d'action d'Accra, qui apportait des améliorations en associant les systèmes de gestion de l'aide aux droits de l'homme et aux normes en matière d'égalité des sexes. Les donateurs ont reconnu l'importance de l'égalité des sexes dans l'efficacité de l'aide et du développement, et sont convenus de faire en sorte que les politiques et programmes de développement soient conçus et mis en œuvre conformément à leurs engagements pris au niveau international en ce qui concerne l'égalité des sexes.

58. En 2011, l'étude sur la suite donnée à la Déclaration de Paris comprenait un module optionnel sur l'égalité des sexes⁴¹. Les réponses à l'étude⁴² ont mis en avant les mesures prises par les donateurs pour harmoniser l'aide avec les priorités des pays partenaires dans ce domaine. Néanmoins, les donateurs n'ont pas alloué suffisamment de ressources humaines et financières pour s'acquitter pleinement de leurs engagements à cet égard. Il a été établi que l'utilisation de données ventilées par sexe était associée au fait que l'accent avait été davantage mis sur l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes et l'augmentation des ressources budgétaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes et à

⁴¹ OCDE, « Findings and messages from the gender equality module of the 2011 Paris Declaration Monitoring Survey », Paris, 2011. Disponible à l'adresse ci-après : http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_details&gid=1253&Itemid=565.

⁴² Vingt-quatre pays ont répondu au module facultatif sur l'égalité des sexes : Albanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Équateur, Égypte, Gabon, Honduras, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Pérou, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Togo et Zambie.

l'autonomisation des femmes. Toutefois, les données ventilées par sexe étaient rarement recueillies systématiquement et un appui limité a été fourni par les donateurs à cet effet. En outre, ces données n'ont pas toujours été exploitées pour guider le processus de prise de décisions.

59. Plus d'efforts concertés sont nécessaires pour garantir que les engagements pris par les gouvernements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient dûment pris en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des processus de contrôle de l'aide publique au développement dans son ensemble. Le quatrième Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement, qui doit se tenir en novembre 2011 à Busan (République de Corée) offre aux États Membres la possibilité de dépasser la simple affirmation politique de l'importance vitale de l'égalité des sexes pour l'aide au développement décidée par les pays et d'intégrer une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes dans le système de gestion de l'aide et le renforcement des capacités des gouvernements afin de mettre en place une planification, une budgétisation et un suivi tenant compte de l'égalité des sexes.

60. Outre le programme visant à accroître l'efficacité de l'aide, les donateurs et les organisations internationales ont également pris des initiatives pour renforcer l'égalité des sexes dans la coopération pour le développement. Par exemple, pendant la période 2007-2010, la Commission européenne, ONU-Femmes et le Centre international de formation de l'OIT ont mis en œuvre un programme pour le Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix dans 12 pays bénéficiaires d'une aide, y compris des pays sortant d'un conflit⁴³. Entre autres objectifs, le programme devrait assurer la prise en compte intégrale des questions d'égalité des sexes et de droits fondamentaux des femmes dans les processus nationaux de développement et les programmes de coopération appuyés par la Commission européenne. Alors que le programme a été considéré comme efficace pour préparer le terrain en vue d'un changement dans les institutions et les comportements, des efforts constants demeurent nécessaires afin d'opérer un changement profond et durable dans les comportements de la Commission européenne et des autres donateurs pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'efficacité de l'aide⁴⁴. Les activités futures devraient adopter une approche stratégique et multiforme qui réponde aux besoins à court comme à moyen terme grâce à une série d'initiatives variées, y compris la formation, l'assistance technique, la mise en valeur des ressources et l'accessibilité de l'information.

61. En 2010, l'Union européenne a adopté son plan d'action sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes dans le développement (2010-2015)⁴⁵, qui vise à renforcer la coordination au sein de l'Union européenne en ce qui concerne les politiques d'égalité des sexes dans la coopération pour le développement avec les pays partenaires afin d'améliorer l'impact sur le terrain. Le Plan engage en outre l'Union européenne à tirer parti du rôle de précurseur joué par le Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix et par le

⁴³ Cameroun, Éthiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Kirghizistan, Népal, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Suriname et Ukraine.

⁴⁴ ONU-Femmes, rapport final à la Commission européenne sur le partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (New York, 2011).

⁴⁵ ONU-Femmes, rapport final à la Commission européenne sur le partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix.

Réseau sur l'égalité des sexes du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique en ce qui concerne l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le programme pour accroître l'efficacité de l'aide. Il offre à l'Union européenne un cadre lui permettant de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité des sexes.

62. Plusieurs pays se sont engagés à intégrer la problématique hommes-femmes à toutes les étapes des programmes de coopération pour le développement afin de promouvoir les droits de l'homme, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la croissance économique. Au Danemark, l'égalité des sexes est une des cinq priorités de la stratégie de coopération pour le développement intitulée « Libre de la pauvreté – Pour une liberté de changement », lancée en 2010 et qui s'appuie sur la dynamique créée par la campagne danoise pour promouvoir l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs stratégiques visent à assurer l'égalité des droits, l'égalité d'accès aux ressources et leur maîtrise ainsi que l'égalité des chances en termes de pouvoir politique et économique pour les femmes et les hommes.

63. En Espagne, l'intégration des femmes dans le développement est l'une des cinq priorités clefs de son plan de coopération pour 2009-2012, dont le but est de renforcer l'égalité des sexes au moyen d'interventions sectorielles et intersectorielles dans les programmes et projets de coopération ainsi qu'en encourageant les politiques en faveur de l'égalité. Le plan stratégique de l'Espagne pour l'égalité qui couvre la période 2008-2011 déclare sans ambiguïté qu'il a pour principe directeur l'intégration de la problématique hommes-femmes et mentionne l'aide au développement comme l'un de ses objectifs stratégiques. Il préconise également une analyse différenciée par sexe du processus de prise de décisions au niveau normatif ou exécutif et la nécessité de modifier en conséquence les procédures institutionnelles politiques et techniques.

64. La mise au point de mécanismes et d'outils pour les questions d'égalité des sexes a joué un rôle déterminant dans le renforcement des programmes sectoriels ainsi que des capacités du personnel chargé de l'intégration de la problématique hommes-femmes. Par exemple, le Programme d'aide de la Nouvelle-Zélande a pour objectif d'améliorer les résultats du volet égalité des sexes de ses programmes d'aide au développement en mettant à disposition de son personnel des outils d'analyse de l'égalité des sexes, en proposant une formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, en assurant le suivi des activités et en recrutant un spécialiste de l'égalité des sexes afin de promouvoir ces questions. L'Agence danoise de développement international et le Département de l'égalité des sexes ont élaboré du matériel pédagogique en ligne qui a été incorporé aux plans de perfectionnement du personnel de plusieurs ministères. Grâce à un financement de l'Union européenne, le Département de l'égalité des sexes développe un outil en ligne pour fournir un appui aux autorités et institutions publiques dans le cadre de leurs activités de prise en compte de l'égalité des sexes dans la planification et dans toutes les administrations publiques. Depuis 2005, le Japon a nommé des coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes dans ses 96 ambassades dans les pays bénéficiaires afin de suivre l'application des bonnes pratiques dans les projets tenant compte de cette problématique.

65. Les donateurs, les partenaires bilatéraux du développement et les organisations internationales jouent un rôle majeur en s'assurant que les ressources financières

allouées aux fins de l'égalité des sexes sont suffisantes et en augmentation tant au niveau national qu'international. En 1997, pour renforcer les capacités et la responsabilisation des donateurs dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au moyen de l'aide, l'Organisation pour la coopération économique et le développement a conçu un marqueur politique égalité homme-femme dans le cadre du système notification des pays créanciers, une base de données utilisée par le Comité d'aide au développement pour faciliter le suivi et la coordination des activités des membres du Comité.

66. Le marqueur politique égalité homme-femme fournit un système de classement pour identifier la mesure dans laquelle les programmes, les fonds ou les activités favorisent l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, en fonction d'un système de notation à trois valeurs; « objectif principal », « objectif important » et « non axé sur l'objectif visé ». Une activité dont « l'objectif principal » est de promouvoir l'égalité des sexes signifie que l'égalité des sexes est un objectif explicite de l'activité et qu'il est essentiel à sa mise au point. « Un objectif important » signifie que l'égalité des sexes est un objectif fondamental mais secondaire de l'activité, et qu'il n'est pas l'une des raisons principales de sa mise en œuvre. « Non axé sur l'objectif visé » signifie qu'il ressort de l'examen de l'activité par rapport à l'objectif visé que celle-ci n'est pas destinée à sa réalisation.

67. Au cours des dernières années, des efforts ont été déployés pour adopter un marqueur politique égalité homme-femme au sein du système des Nations Unies, y compris au PNUD, au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, au Comité permanent interorganisations, au FNUAP, à l'UNICEF et au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix⁴⁶. Ils ont montré que le système de marqueur politique égalité homme-femme était plus qu'un simple outil de mesure et que son application avait permis d'améliorer la qualité de la programmation intersectorielle en tenant compte des réalités différentes des femmes et des filles.

68. Outre ce système, des pays donateurs assurent également individuellement le suivi des fonds alloués dans leurs programmes d'aide au développement. En 2009, environ 22 % du total de l'aide au développement du Danemark a été utilisée pour financer des activités axées directement ou indirectement sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les fonds alloués aux activités relatives à l'égalité des sexes sont enregistrés soit comme des interventions ciblées dans ce domaine soit comme des mesures d'intégration. Le Gouvernement norvégien a indiqué que 868 millions de couronnes norvégiennes avaient été débloquées par l'entremise de 89 partenaires (institutions multilatérales et organisations non gouvernementales norvégiennes) se consacrant au développement économique et aux échanges, et pour lesquelles la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes était un objectif principal ou secondaire.

VI. Conclusions et recommandations

69. **L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau mondial, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les processus de**

⁴⁶ Basé sur des contributions d'ONU-Femmes.

planification nationale offrent des moyens importants pour aborder les questions d'égalité des sexes. Même si les progrès sont inégaux, les gouvernements ont lancé de nombreuses initiatives, notamment l'identification des questions de parité entre les sexes en tant que question prioritaire ou interdisciplinaire systématiquement intégrée à tous les secteurs et dans toutes les étapes du processus politique. Néanmoins, dans certains pays, ces questions ne sont que partiellement prises en compte dans des domaines sectoriels particuliers.

70. Au-delà de la sensibilisation, du renforcement des capacités et des activités de formation, des efforts concertés sont nécessaires pour incorporer efficacement la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies nationales de développement. Les stratégies communes comprennent le renforcement des capacités et des compétences dans les ministères d'exécution ainsi que dans les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes; le renforcement des mécanismes de responsabilisation, de suivi et d'évaluation; la garantie de ressources humaines et financières suffisantes; et la promotion de la participation de la société civile, notamment des organisations de femmes aux processus nationaux de planification du développement. La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes est un outil efficace mis au point pour garantir l'allocation de ressources suffisantes à la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes. À cet effet, un certain nombre de ministères devront être dotés des compétences techniques requises, notamment les ministères des finances.

71. Le système des Nations Unies et les donateurs multiplient les mesures pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de coopération pour le développement, notamment en appuyant les plans nationaux de développement. L'accent devrait être mis sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de coopération pour le développement, en s'appuyant notamment sur l'appropriation par les pays des initiatives dans ce domaine. Les mesures devant permettre la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'aide au développement comprennent notamment : les mécanismes de suivi des ressources allouées à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes; les mécanismes de coordination tenant compte de l'égalité des sexes; et les mécanismes de responsabilisation pour mesurer et assurer le suivi des résultats. La fourniture d'un financement bilatéral et multilatéral doit être bien coordonnée et assortie d'objectifs précis en termes d'égalité des sexes, et la problématique hommes-femmes doit être systématiquement intégrée au programme pour accroître l'efficacité de l'aide.

72. L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander aux États Membres et à tous les acteurs concernés de prendre les mesures ci-après :

Intégration de la problématique hommes-femmes

- Tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de toutes les stratégies et politiques ainsi que des plans sectoriels nationaux de développement et garantir l'harmonisation des plans d'action nationaux avec les stratégies nationales en faveur de l'égalité des sexes et du développement;

- S'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, élargir et renforcer les mesures d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les bilans communs de pays des Nations Unies et dans les plans-cadres d'aide au développement;
- Renforcer les efforts faits par ONU-Femmes pour coopérer avec les équipes de pays des Nations Unies et aider les États Membres à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies nationales de développement;

Participation et responsabilisation

- Accroître les effets et la contribution des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes à toutes les étapes des processus nationaux de planification du développement et pour tous les plans sectoriels;
- Renforcer le rôle et les capacités des groupes thématiques pour l'égalité des sexes en fournissant un appui aux équipes de pays des Nations Unies sur les questions d'égalité des sexes et en contribuant à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les stratégies et plans nationaux de développement;
- Améliorer la transparence des processus nationaux de planification du développement et la participation à ces derniers en associant la société civile et notamment les organisations de femmes à la formulation et au suivi des stratégies nationales de développement et autres instruments de gouvernance connexes;

Allocation et suivi des ressources

- Élaborer et adopter des mécanismes de mesure efficaces pour contrôler et suivre les fonds alloués par les gouvernements, les Nations Unies et les donateurs à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes;
- Accroître les capacités de prise en compte de la problématique hommes-femmes en affectant des ressources financières et humaines suffisantes aux ministères d'exécution, en créant et/ou renforçant les groupes chargés des questions d'égalité des sexes, en améliorant les capacités du personnel technique et en mettant au point des outils et des directives;
- Garantir que les donateurs allouent des ressources adaptées à la pleine réalisation des engagements qu'ils ont pris dans le domaine de l'égalité des sexes, élargir la portée de l'appui fourni par les donateurs aux priorités en matière d'égalité des sexes dans tous les secteurs et domaines stratégiques et améliorer les résultats et la qualité du financement de l'égalité des sexes;

Mesures et outils

- Mettre au point et perfectionner des méthodes et outils pour mettre en place une budgétisation tenant systématiquement compte de l'égalité des sexes dans tous les secteurs dans le cadre des processus nationaux de budgétisation et de planification du développement ainsi que pour

appliquer concrètement cette budgétisation aux pratiques des donateurs, y compris les mécanismes de coordination conjoints;

- **Améliorer et systématiser la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe, accroître le renforcement des capacités à cet égard et définir des indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes pour appuyer la formulation des politiques et les systèmes nationaux de suivi des progrès accomplis et des résultats obtenus ainsi que d'établissement de rapports dans ce domaine;**

Pays les moins avancés

Garantir le plein respect des engagements pris en matière d'égalité des sexes dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.
